

certaines charges. tendant ; et les commissaires nommés pour la décision sommaire des petites causes pourront être élus conseillers.

La municipalité pourra agir, quand même elle ne contiendrait pas 300 âmes. Tout propriétaire pourra être conseiller.

V. La dite municipalité sera organisée et pourra exercer tous ses pouvoirs et fonctions, bien qu'il puisse n'y avoir pas trois cents âmes dans ses limites ; et tout propriétaire d'un immeuble dans la municipalité, quel qu'en soit la valeur, pourra être élu conseiller. 5